

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et vingt-sept mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de M ALLAMEL), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE(proc de I NGUYEN), K ESSAYAR, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de E ROCHE), B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, P CORTIAL (proc de Ph ROUX), MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, J BOYER, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE, A ROUSSET, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 38
Procurations : 7
Votants : 45
Absents : 7

Date de convocation : 21/05/2021

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : J LAFFONT, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE, A CHARROUD et G DOZ.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Médiathèque Intercommunale Jean FERRAT. Adoption du rapport d'activités 2020.

La Médiathèque « Jean Ferrat » est une structure intercommunale de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas depuis le 01/01/2015.

En application de l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le Président doit présenter au conseil communautaire pour avis le rapport d'activité relatif cet équipement de service public au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Après avoir entendu la présentation synthétique du rapport par Mme Saussac, Vice-Présidente en charge de l'administration Générale et Médiathèque,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le rapport d'activité 2020 de la Médiathèque Jean FERRAT ;
- De préciser qu'il sera transmis en Préfecture et aux communes de la Communauté de Communes afin qu'il puisse être présenté à leurs conseils municipaux respectifs et qu'il sera tenu à disposition du public au siège de la CCBA.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 28 mai 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210527-DEL27052021-17-DE
Date de télétransmission : 01/06/2021
Date de réception préfecture : 01/06/2021